



Le xx octobre 2022

CUSTOMER NAME
ADDRESS
ADDRESS
ADDRESS

Objet : xxxxxxxxx

CUSTOMER NAME:

Nos dossiers indiquent que vous aurez 71 ans au 31 décembre 2022 et que votre régime doit être liquidé d'ici la fin de l'année. Nous vous écrivons pour vous présenter les options qui s'offrent à vous puisque vous devez décider avant cette date ce que vous souhaitez faire de votre contrat.

La valeur de votre contrat au xx octobre 2022 est de xxx xxx,xx \$. Ce montant variera en fonction de votre (vos) option(s) de placement.

La *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) prévoit les options suivantes pour maintenir l'enregistrement de vos fonds :

- transférer la valeur dans un fonds de revenu de retraite ; ou
- transférer la valeur dans une rente immédiate.

Vous pouvez également recevoir le produit en espèces. Dans ce cas, la totalité du produit sera considérée comme un revenu imposable en 2022.

Si nous ne recevons pas vos directives écrites avant le 7 décembre 2022, nous transformerons automatiquement votre contrat en un fonds enregistré de revenu de retraite, conformément à la disposition de transformation d'un RER en un FRR de votre contrat.

Nous vous recommandons de communiquer avec votre conseiller, ADVISOR NAME, au xxx-xxx-xxxx avant le 7 décembre 2022. Votre conseiller peut vous expliquer les options qui s'offrent à vous et vous aider à faire un choix éclairé.

Vous pouvez apprendre davantage au sujet des rentes et des fonds de revenu de retraite en visitant notre site Internet à www.empire.ca.

Si vous avez des questions, nous vous prions de communiquer avec l'un de nos représentants du Service à la clientèle au 1 800 561-1268 (du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, heure de l'Est). Nous vous remercions d'avoir choisi l'Empire Vie et de nous donner l'occasion de vous aider à bâtir et à protéger votre patrimoine.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Service à la clientèle
Empire Vie

cc. ADVISOR NAME / DEALER – REP CODE